

Image not found or type unknown



## Vacation sur deux chantier.

Par **pato81**, le **20/02/2014** à **18:17**

Bonjour

Pouvez vous me renseignements

je travail pour une société de nettoyage et je fais deux vacation

dans la soirées. je voudrais savoir ci le temps de trajet pour aller d un endroit à l autres et compte comme temps de travail . merci

Par **JEAN S**, le **20/02/2014** à **22:27**

Le temps de trajet entre deux lieux de travail (entre l'entreprise et le chantier, entre deux chantiers ou deux lieux de mission) constitue du temps de travail effectif (Cass. soc. 5 novembre 2003, n° 01-43.109).